



Votre enfant vient de naître



Vous vous posez des questions
sur son développement,
son alimentation, sa santé...

**Connaissez-vous
les PUÉRICULTRICES
du Conseil général de l'Essonne ?**

Les puéricultrices départementales de la Protection maternelle et infantile de l'Essonne

Infirmières diplômées d'État, spécialisées auprès des enfants, les puéricultrices du Conseil général de l'Essonne font partie de la direction de la protection maternelle et infantile (PMI).

Vous pouvez les rencontrer :

- à votre domicile,
- dans un centre de PMI.

Il s'agit d'un service gratuit offert à toutes les familles.

N'hésitez pas à la contacter,

- au centre PMI :

- à la Maison départementale
des solidarités :

Dès la naissance de votre enfant, elles se proposent de vous rencontrer pour vous accompagner et répondre aux différentes questions que vous pouvez vous poser :

- allaitement (sein, biberon, sevrage) et alimentation diversifiée,
- développement : éveil, rythme de vie, communication, sommeil, croissance, prévention des accidents,
- soins,
- suivi médical (pédiatre, médecin traitant, consultation PMI des enfants de 0 à 6 ans, vaccinations),
- modes d'accueil.

Des professionnels sont à votre écoute en centre de PMI : médecin, psychologue, puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants et auxiliaire de puériculture.

Selon les sites, ces professionnels vous proposent des accueils spécifiques parents-enfants autour de l'éveil, du jeu, du livre, des massages...



